

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :
en exercice 12
présents 8
votants 11 (3
pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de la commune de SORNAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme ORLIANGE, M. BELLENGER, Mme
CHAUSSADE, Mme MICHELON-NATTERO, Mme COIFFARD, Mme
DEZALY, Mme PASQUET.

EXCUSÉS : M. PAILLARD (parti en cours de séance, pouvoir à Mme
ORLIANGE), Mme GAILLARD (partie en cours de séance) Mme GIOUX
(pouvoir à Mme COIFFARD), M. PETIT (pouvoir à Mme PASQUET).

Secrétaires de séance : Mme ORLIANGE, M. BELLENGER.

O B J E T : **Columbarium**

Le conseil municipal,

Considérant la délibération en date du 3 mars 2011 approuvant la création
d'un columbarium de 6 cases au cimetière communal et les tarifs décrits dans
la délibération du 21 juin 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix POUR,
1 ABSTENTION),

- Décide de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

concession de 15 ans renouvelable	295 €
concession de 30 ans renouvelable	531 €
ouverture et fermeture de case du columbarium	41 €
dispersion des cendres au jardin du souvenir	

- Rappelle que les recettes correspondantes sont imputées sur le budget
principal pour ce qui concerne les concessions et sur le budget des pompes
funèbres pour les prestations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre
2022 et de l'affichage le 12 décembre 2022,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Jean-François LOGE


REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com